

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

2021-09-224 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 17/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Viceprésidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Viceprésident, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Viceprésidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller déléqué, Michel MILLAIRE, Conseiller déléqué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléquée, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD. Evelyne PARIOLLEAU, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE. Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents:

Sébastien LABORDE, Jean Claude ABANADES, Michel MASSIAS, Jean-Pierre ARNAUD, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Denis SIRDEY pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Stéphanie DUPUY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Frédéric MALVILLE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATIONSOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS : BOULANGERIE DE SABLONS

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente au Développement économique et à l'Innovation.

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11.

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu les règlements européens et notamment l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de COVID 19 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe confiant l'attribution des aides à l'immobilier d'entreprises aux EPCI;

Vu les articles L 1511 et suivant et l'article L. 4251-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine en date du 19 décembre 2016 par sa délibération n°2016-3141 ;

Vu la convention et son avenant entre la Région Nouvelle Aquitaine et La Cali concernant l'attribution d'aides aux entreprises validée par la délibération n°2019.12.248 du Conseil Communautaire ;

Vu le dossier de Madame TREBUCHAIRE, présidente de la société « LA CONFIANCE DE SABLONS » en date du 18 juin 2021.

La boulangerie coopérative « La confiance de Sablons » est une société à conseil d'administration (S.A.I) créée en 1907 dont la présidente actuelle est Mme Trébuchaire. Cette société est propriétaire du local de la boulangerie de la commune de Sablons, qu'elle met à la location. Elle assure la présence d'un service de proximité en ayant à cœur de pérenniser l'activité boulangerie sur un territoire rural.

Depuis 2019, le local est resté vide. La coopérative a rencontré de nombreuses difficultés pour trouver un repreneur et redémarrer l'activité boulangerie. Mme Trébuchaire a sollicité l'aide de La Cali en fin d'année 2020 pour l'accompagner dans la reprise de l'activité. Un diagnostic du local a été réalisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat afin d'identifier les pistes d'amélioration du site. Le local possède de nombreux avantages, notamment un four à bois pour le pain, mais nécessite une remise aux normes (électricité et isolation) et l'achat de nouveaux matériels (armoire de conservation, store banne et panneau enseigne).

En avril 2021, un nouveau boulanger, Pascal Durosier, s'est installé dans le local. La coopérative « La Confiance de Sablons » lui met à disposition son local (logement et local d'activité) gratuitement jusqu'à la fin de l'année ce qui représente une aide de 5 940 € pour accompagner le boulanger au lancement de son activité.

Jusqu'à présent, La Cali a soutenu des projets structurants d'entreprises d'envergure afin de favoriser leur ancrage et leur développement localement (BERGEON, FRONERI, FAGE etc.). Cependant, les TPE, représentant la grande majorité du tissu économique local, favoriser la création de ces entreprises est également un enjeu important pour le territoire.

Dans le cadre de la convention avec la Région Nouvelle Aquitaine, La Cali peut accompagner Le maintien d'un commerce dans les communes de moins de 3 500 habitants en aidant à l'acquisition d'équipements (jusqu'à 30 % des investissements). Ainsi, il s'agit de lutter contre la désertification en des centres-bourg des communes de moins de 3 500 habitants.

Pour remettre aux normes le local et relancer l'activité dans de bonnes conditions, Mme TREBUCHAIRE a estimé un besoin d'investissement d'environ 14 708 € HT (électricité, menuiseries, équipements, store banne, enseigne,...). Il est proposé d'accorder une aide de 30% de l'assiette éligible soit 4 413 € HT.

Mme Trébuchaire va mobiliser des capitaux propres pour environ 10 295 € .

Vu l'avis du Bureau en date du 13 septembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 4 413 € HT à la société LA CONFIANCE DE SABLONS pour soutenir le maintien de l'activité boulangerie à Sablons ;
- signer la convention de partenariat.

Imputation budgétaire : chapitre 204 - compte 20422 - service gestionnaire et destinataire DECO1

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Thounal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,

Philippe BUISSON

Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais



:77



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

2021-09-225 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 17/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Viceprésidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Viceprésident, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Viceprésidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller déléqué, Michel MILLAIRE, Conseiller déléqué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Evelyne PARIOLLEAU, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE. Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Michel VACHER. Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents:

Sébastien LABORDE, Jean Claude ABANADES, Michel MASSIAS, Jean-Pierre ARNAUD, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Denis SIRDEY pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Stéphanie DUPUY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Frédéric MALVILLE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATIONCONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CALI ET L'USINE VÉGÉTALE 209

Sur proposition de Mme Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, en charge du Développement Économique et Innovation.

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11.

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu les règlements européens ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe :

Vu les articles L 1511 et suivant et l'article L. 4251-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu les articles L 145-1 et suivant du code du commerce.

Vu le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine en date du 19 décembre 2016 par sa délibération n°2016-3141;

Vu le bail de local à usage professionnel conclus entre La Cali et l'Usine Végétale 209 le 10 mars 2021 concernant le bâtiment communautaire situé sur la commune de Le Fieu:

Vu le projet de convention.

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, La Cali apporte son soutien aux initiatives innovantes et créatrices d'emplois et accompagne les porteurs de projet individuels ou collectifs. Le déploiement d'espaces de travail partagé type coworking, pépinière, tiers-lieu sur le territoire s'inscrit dans cette stratégie globale et répond notamment à la mise en place d'outils permettant de développer de nouvelles organisations de travail adaptées aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux d'aujourd'hui et demain.

L'association Usine Végétale 209 est un tiers-lieu engagé écologiquement, socialement et environnementalement, installé au sein du territoire de La Cali, dans la commune de Le Fieu, développant les grands domaines des enjeux actuels et de demain comme l'agro-écologie, l'écoconstruction, les services et le numérique.

Récemment labellisée « Fabrique de Territoire », l'Usine Végétale 209 s'est engagée, à travers un consortium d'acteurs dont La Cali, à mettre en place une plateforme d'accompagnement de porteurs de projet sur les métiers de la transition écologique et sociale et de l'innovation en milieu rural. Ce projet, appelé « Eclosion » a pour objectif de répondre à une carence de structures d'accompagnement implantées localement. Le consortium d'acteurs souhaite répondre à ce besoin en mettant leur savoirfaire, compétences et espaces en communs pour porter cette véritable Fabrique de Territoire.

Au regard de ses perspectives de développement et de la mise en place du projet « Eclosion », La Cali et l'association Usine Végétale 209 ont souhaité formaliser leur partenariat économique en définissant leurs modalités de travail et d'échanges, par le biais d'une convention, annexée à la présente délibération. Dans le cadre de sa compétence « développement économique », lui permettant de définir les aides à l'immobilier sur son territoire, et afin de soutenir l'Usine Végétale dans son développement et la mise en place du projet Eclosion, La Cali décide d'accompagner l'association de la façon suivante :

Attribution d'une aide au loyer

Aide dégressive sur le loyer pendant 3 ans :

- Année 1 : loyer de 2 400 € (correspondant à 200 € par mois au lieu de 800 €),
- Année 2 : loyer de 4 800 €(correspondant à 400 € par mois au lieu de 800 €),
- Année 3 : loyer de 9 600 € (correspondant à 800 € par mois).

Attribution d'une aide au fonctionnement

Aide au fonctionnement de La Cali qui se base sur 2 volets :

- La gestion, l'entretien et le développement du tiers-lieux :
- aide forfaitaire de 5000 € par an pendant 3 ans pour la gestion et le développement du site. Pour l'année 2021, cette subvention sera de 6 760 € intégrant une prise en compte des loyers de novembre et décembre 2020 ayant fait l'objet une demande d'exonération suite au confinement de fin d'année 2020) ; aide 3 600 € par an (300 € par mois) pendant 3 ans pour l'entretien du lieu.
 - La plateforme d'accompagnement « Eclosion » des porteurs de projet :
- Subvention de 500 € par porteur de projet accompagné (plafonnée à 5 000€ correspondant à 10 projets accompagnés par an) ;
- Prime à l'installation de 1 000 € attribuée dès lors que le porteur de projet accompagné s'installe dans le territoire de La Cali. Cette prime pourra être bonifiée par une subvention sur l'investissement (prévu dans le cadre du SRDEII) à hauteur de 30 % des dépenses (plafonnée à 5 000 €).

Ainsi, L'Usine Végétale 209 s'engage à accompagner les porteurs de projet du territoire et à développer des actions partenariales et innovantes en faveur du développement économique local et La Cali intégrera l'Usine Végétale 209 et le projet Eclosion dans son offre d'outils économiques et favorisa les synergies avec les autres actions et dispositifs existants.

Vu l'avis du Bureau en date du 13 septembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à la majorité, 63 voix pour et 2 abstentions (Hélène ESTRADE et Philippe DURAND-TEYSSIER)

Le Conseil Communautaire décide

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention cadre entre l'association Usine Végétale 209 et La Cali ainsi que l'ensemble des actes afférents à cette décision.

Imputation Budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire DECO1 - fonction 90

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président Philippe BUISSON Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

2021-09-226 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 17/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Viceprésidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Viceprésident, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Viceprésidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Evelyne PARIOLLEAU, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD. Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Michel VACHER. Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents:

Sébastien LABORDE, Jean Claude ABANADES, Michel MASSIAS, Jean-Pierre ARNAUD, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Denis SIRDEY pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Stéphanie DUPUY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Frédéric MALVILLE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC NOUVEL 'R

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente en charge du Développement économique et à l'innovation

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11.

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-03-027 du 8 mars 2018, relative à l'adhésion de la Communauté d'addomération du Libournais à l'Association NOUVEL'R.

Face au gaspillage et à la raréfaction des ressources, l'économie circulaire vise à développer de nouveaux modes de production, à faire évoluer la demande et les changements de comportements, et à améliorer le recyclage. Par ailleurs, les nouvelles activités qui entrent dans ces champs génèrent plus d'emplois que l'économie traditionnelle et l'enfouissement des déchets. Le territoire a donc décidé de contribuer à l'enjeu environnemental et d'en faire une opportunité de développement territorial.

L'Association Nouvel'R a ainsi pour objectifs de créer de l'emploi local et de préserver les ressources. Ainsi, elle vise à détecter, faire émerger, accompagner et implanter des porteurs de projets en lien avec l'économie circulaire (prévention, écoconception, économie de fonctionnalité, écologie industrielle territoriale, recyclage...).

ACTES est une entreprise inclusive, une entreprise adaptée de 85 salariés qui embauche majoritairement des personnes en situation de handicap. Son siège social est à Bordeaux, quai de Brazza. Elle dispose de 3 établissements secondaires : Pau-Lons (64), Saint-Martin de Seignanx (40), Damazan (47).

ACTES est co-fondateur d'un groupe de l'Economie Sociale et Solidaire, GUARANA, dont l'activité LE PLASTIQUE FRANCAIS installée à La Rivière (Canton du Fronsadais) est une société fille dont ACTES est majoritaire.

Engagées par l'impact que peuvent produire les territoires pour une économie plus inclusive, ACTES avec ses filiales, ont décidé en 2020 de concentrer leur développement hors des Métropoles ou agglomérations qui concentrent la majorité de l'économie. L'installation d'une nouvelle Entreprise Adaptée à La Rivière avec un potentiel d'emploi de 40 personnes en situation de handicap sur le canton du Fronsadais, en est le témoin.

Son objectif est de venir co-construire avec les EPCI et les syndicats de déchets des services de proximité solidaires et qui répondent à des besoins non satisfaits.

A la suite d'échanges menés depuis plusieurs mois entre Nouvel'R, ACTES et le Smicval, des valeurs communes se sont imposées :

- un attachement au territoire couvert par Nouvel'R,
- le développement du co-entrepreneuriat social inclusif
- la préservation des ressources,
- la recherche de circuits courts,
- l'innovation
- la création de valeur

Dans ce cadre, il est décidé de mettre en place un accompagnement pour faciliter la mise en œuvre du projet sur le territoire. Pour ce faire, Nouvel'R et ses membres fondateurs mettent en œuvre leurs moyens propres d'accompagnement.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser, le Président au son représentant à

- signer la convention de coopération établie entre Nouvel'R, le SMICVAL, La Cali et l'entreprise ACTES ainsi que l'ensemble des actes afférents à cette décision.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un dé ai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais



